



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de la Haute-Vienne**



LM-A20-20969
09/10/2020

Affaire suivie par :
Anaïk Caulier

Limoges, le 29 septembre 2020

N/Réf. : 2020/AC/R 139

Objet : modification simplifiée n° 3 – PLU d'Eyjeaux

Vous m'avez saisi pour avis sur l'objet cité. La zone concernée au lieu-dit « La Valade » se situe en dehors de tout espace protégé au titre des codes du patrimoine et de l'environnement.

Par conséquent, je n'ai pas d'observation spécifique à émettre sur cette suppression de l'opération d'aménagement et de programmation.

Lætitia Morellet
Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France

M. Le Président de Limoges Métropole
Communauté urbaine – PADS – DDTAE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges cedex 1